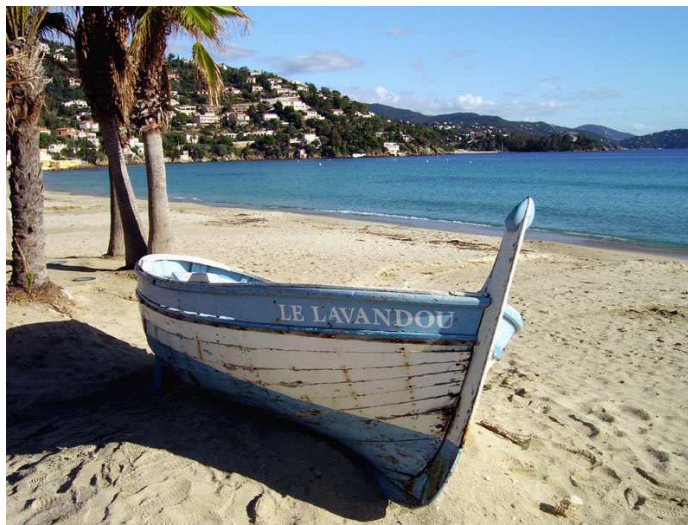


Projet Pédagogique

Enfance



Jeunesse

**Accueil Collectif de Mineurs
du Lavandou**

**Dominique Berthet
Responsable Service A.C.M**

L'Organisateur

Le gestionnaire est la Mairie du Lavandou, représenté en son sein par Monsieur Le Maire : Mr Gil Bernardi.

Siège Social: Hôtel de Ville, Service Sports et Jeunesse Place Reyer - 83 980 Le Lavandou. Tél: 04.94.05.15.70

Adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse: Mme Frédérique Cervantes

Afin de répondre aux attentes des parents, la commune du Lavandou met à disposition des parents deux structures municipales :

- L'Accueil Périscolaire (de septembre à juin).
- L'Accueil Collectif de Mineurs – Accueil de Loisirs (les mercredis de septembre au mois de juillet) ainsi que les périodes de petites et grandes vacances scolaires)

Descriptif de la structure existante et Fonctionnement

Lieux d'accueil

En règle générale, les locaux du complexe scolaire Marc Legouhy (Ecoles maternelle et élémentaire – Avenue Jules Ferry- 83 980 Le Lavandou) accueillent les enfants tout au long de l'année.

Les écoles maternelle et élémentaire, très faciles d'accès, disposent d'un parking suffisamment spacieux pour permettre aux parents un stationnement sans encombre.

Toutefois, dans un souci de changement de cadre, les locaux de l'école publique de St Clair sont aussi mis à disposition à certaines périodes de l'année notamment en période estivale.

Il va de soit que la mise à disposition de ces dernières est en adéquation avec l'effectif des enfants et l'encadrement.

Présentation des structures d'Accueil

Récépissé de déclaration (- 6ans) N°0830119CL000112

Récépissé de déclaration (+ 6ans) N°0830119CL000212

Organisation de La prise en charge des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.

1) L'Accueil Périscolaire Maternel : (3 à 5 ans)

L'accueil en périscolaire, centre maternel, propose aux parents la prise en charge de leur enfant pour l'année scolaire, de septembre à début juillet :

- de 7h30 à 8h30 et 16h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
La tarification de la présence/enfant du matin ou du soir se porte à 0,55 €

L'Accueil Périscolaire dispose d'une entrée distincte de l'école, d'une salle d'activité, des sanitaires, d'un réfectoire, de la cour extérieure, d'un panneau d'affichage.

Contact téléphonique : 04. 94. 94 .73 .62

2) Accueil Périscolaire Elémentaire (6 à 11 ans)

L'accueil en périscolaire, centre élémentaire, propose aux parents la prise en charge de leur enfant, suivant les périodes définies ci-après.

- de 7h30 à 8h30 et 16h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
La tarification de la présence/enfant du matin ou du soir se porte à 0,55 €

L'Accueil Périscolaire dispose d'une entrée distincte de l'école, d'une salle d'activité, des sanitaires, du réfectoire, de la cour extérieure, d'un panneau d'affichage.

Contact téléphonique : 04. 94. 94. 61. 37

3) L'Accueil de Loisirs - « Mercredis Loisirs »

Tous les enfants lavandourains scolarisés peuvent prétendre à une inscription.

Les enfants sont accueillis en fonction de leur âge, dans les espaces définis ci-dessus.

Toutefois, les enfants fêtant leurs 6 ans en cours de 3^{ème} année maternelle intègre l'accueil de loisirs élémentaire.

- le mercredi « Les mercredis Loisirs »
de 7h30 à 18h00 pour la journée – repas et goûter inclus
avec un choix également de demi-journée,
Matinée : 7h30 à 13h00 – repas inclus
Après-midi : 12h00 à 18h00 – repas et goûter inclus

La tarification du prix de journée ou ½ journée/enfant se réfère d'une part au quotient familial alloué par la CAF ou le revenu fiscal du foyer, et d'autre part à la grille tarifaire élaborée lors d'une convention entre la commune et la CAF.

4) L'Accueil de Loisirs en Périodes de Vacances

L'accueil de Loisirs fonctionne pendant les petites et grandes vacances, du lundi au vendredi, sauf jour férié.

Les horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs sont de 8h30 à 17h00.

Une permanence est mise en place dans les locaux élémentaires et maternels de 7h30 à 8h30, (**Accueil d'arrivée, avec une tolérance d'arrivée jusqu'à 9h00 maximum**) et de 17h00 à 17h30 (Accueil de départ) dans les mêmes locaux.

Les accueils d'arrivée et de départ sont gérés par les animateurs des différentes sections.

L'Accueil de Loisirs maternel accueille les enfants, âgés de **3 à moins de 6 ans**, scolarisés de la 1^{ère} année à la 3^{ème} année de maternelle, dans les locaux de l'école maternelle Marc Legouhy. (**Local N° 83 070 1001**)-

Tél: 04 94 94 73 62

A notre disposition le hall d'accueil (salle d'activité), la bibliothèque, un dortoir (deux selon l'effectif), une classe voir deux selon les effectifs, les sanitaires, le réfectoire, la cour extérieure.

L'Accueil de Loisirs élémentaire accueille les enfants âgés **de 6 à 13 ans**, dans les locaux de l'école élémentaire Marc Legouhy.

Trois groupes : 6/8 ans – 9/11 ans et 12/13 ans

A notre disposition une classe voir deux selon l'effectif, la salle polyvalente, les sanitaires, la cour extérieure, le réfectoire. (**Local N° 83 070 1001**) –

Tél: 04 94 94 61 37

Données Financières

Le(s) parent(s) inscrive(nt) leur(s) enfant(s) pour une durée minimum d'une semaine et s'engage(nt) à régler selon le barème suivant :

Le prix de journée est calculé en fonction de votre quotient familial, délivré par la CAF. Il peut fluctuer de 3,05 €, 5,05 €, 7,55 €, 8,55€ ou 10,55 €, par jour et par enfant.

Le coût de la journée/enfant est calculé en fonction d'un barème établi à la journée ou à la ½ journée en fonction du foyer fiscal de la famille.

Si vous ne possédez aucun quotient, le prix de journée est calculé au regard du revenu fiscal déclaré sur votre feuille d'imposition de l'année précédente.

Une priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent, un parent pour les familles monoparentales.

Le règlement se fait à réception de la facture, mois échu, auprès de Mme Dominique Berthet, Responsable du Service.

L'équipe d'animation

Le personnel de l'Accueil Périscolaire Maternel se compose d'une directrice stagiaire BAFD et d'une animatrice.

Directrice : Elisa Morain – Stagiaire BAFD et titulaire BAFA

Animatrice : Océane Spitzer – Titulaire BAFA

Cet encadrement correspond au cadre réglementaire de 20 enfants les jours de semaine, excepté le mercredi où au-delà de 16 enfants une personne supplémentaire intervient. (Titulaire du BAFA ou Stagiaire BAFA)

Le personnel de l'Accueil Périscolaire Elémentaire se compose d'une directrice titulaire du BAFD et d'un animateur

Directrice : Cattia Réa – stagiaire BAFD et titulaire du BAFA

Animateur : Karim Bezzah – adjoint d'animation – Titulaire du BNSSA

Cet encadrement correspond au cadre réglementaire de 28 enfants les jours de semaine, excepté le mercredi où au-delà de 24 enfants une personne supplémentaire intervient. (Titulaire du BAFA ou Stagiaire BAFA)

Pendant les petites ou grandes vacances le personnel d'animation selon sa qualification prend les fonctions de direction ou d'adjoint de direction ou d'animateur ou de BNSSA selon les besoins.

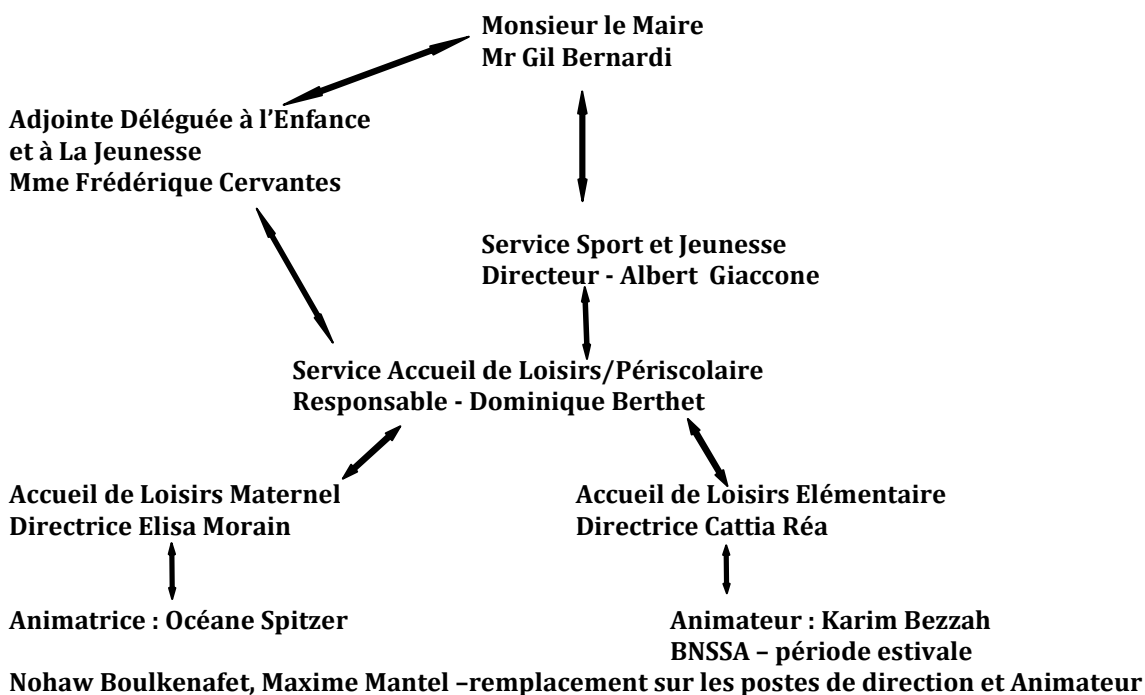
Des animateurs BAFA, ou Stagiaire BAFA, BNSSA complètent l'équipe d'animation pour chaque période de Centre de Loisirs. Nous respectons l'encadrement requis, les titres et les diplômes, par La Direction Départementale de La Cohésion Sociale du Var.

Petit Rappel :

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction

BAFA : Brevet Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BNSSA : Brevet National de Secours et Sauvetage Aquatique



Notre rôle au sein de l'Accueil de Loisirs/Périscolaire est d'assurer aux enfants des moments conviviaux dans un cadre sécurisé où l'enfant est toujours au centre de nos préoccupations.

Le projet pédagogique est une méthode qui permet de passer de l'idée à l'action en structurant les diverses phases de ce processus. C'est un outil qui nous expose des objectifs pédagogiques que nous fixons et les moyens que nous allons nous donner pour y répondre

Il possède une dimension éducative et permet aux enfants d'apprendre en expérimentant.

Un projet est le produit d'un travail collectif et implique nécessairement une évaluation, qui permet de faire le lien entre l'idée et l'action.

Les équipes sont associées à la construction de ce projet afin qu'elles soient pleinement actrices. Elles peuvent ainsi l'enrichir, le moduler en fonction des compétences de chacun.

En ce sens, les parties décrivant le fonctionnement et les moyens mis en œuvre sur chaque accueil, restent modulables, en fonction des périodes, des propositions de chacun et de nos évaluations sur le terrain.

Mais au final ce projet devra être validé par la responsable du service et la direction afin d'assurer la cohérence des propositions avancées avec les objectifs pédagogiques.

Il devra être partagé par tous, pour pouvoir prendre vie.

Organisations éducatives

A travers son projet pédagogique l'Accueil de Loisirs/Périscolaire se veut être :

- * un lieu d'expérimentation collective
- * un lieu d'animation proposant différents secteurs
- * un lieu de diversité culturelle
- * un lieu de rencontre et d'échange
- * une force de proposition sur notre territoire

Objectifs Pédagogiques

- Favoriser un environnement propice à la détente, respectueux du rythme de l'enfant
- Favoriser les échanges, le partage entre tous pour créer un cadre convivial,
- Permettre aux enfants de vivre ensemble et de participer activement à la vie du groupe
- Accompagner les enfants vers plus d'autonomie
- Favoriser la découverte d'activités variées, éveiller les intérêts des enfants.....

Les activités

Les activités devront répondre aux objectifs suivants :

1. elles devront être variées et le plus possible originales
2. elles devront être éducatives pas d'activités « bouche trou »
3. elles devront correspondre à un choix émis par les enfants
4. elles devront répondre à des attentes dans la mesure du possible
5. elles intégreront la découverte de l'environnement
6. elles devront se dérouler dans le respect de la nature, des êtres, des valeurs et des choses
7. elles permettront à l'enfant de découvrir ses propres limites
8. elles conduiront à un épanouissement physique, moral et artistique adapté à l'âge des enfants

Les critères d'évaluation

Le nombre d'enfants que nous accueillons chaque semaine,
La participation, la motivation des enfants à jouer,
L'avis des enfants en fin de journée – boîte à smiley, boîte à humeurs.....
Les questionnaires de satisfaction que les familles remplissent
Les moments d'échange avec les parents

La Dynamique de groupe

L'équipe de direction propose généralement une trame, ligne de conduite à la construction d'un projet dans le but de faciliter la communication entre les différents partenaires. C'est au cours des différentes réunions de préparation que seront développées les intentions et objectifs pédagogiques en tenant compte des critères de chacune des personnes.

Un projet pédagogique ne doit pas se vouloir exhaustif. Il doit par contre être le point de départ d'une réflexion commune qui amènera à la réalisation d'un accueil, d'un séjour le plus agréable, attrayant et éducatif.

La cohésion d'une équipe d'animation se travaille bien avant le centre de loisirs, elle commence dès la réunion préparatoire qui se doit être de travail mais aussi conviviale, viendra alors la notion de projet que l'on construira ensemble étape par étape. Une fois le projet bien déterminé, l'équipe pourra s'impliquer et s'épauler. A partir de là, se développera la cohésion d'équipe.

Cette dernière facilitera les échanges, les informations, la communication, la réflexion et la concertation pour harmoniser nos actions, être cohérent au niveau des enfants et atteindre nos objectifs. Instaurer un climat de confiance par le dialogue.

La préparation et le suivi

Pour que les animateurs soient disponibles pour les enfants et qu'ils puissent réaliser sereinement leur projet d'animation pendant le déroulement de l'accueil de loisirs cela suppose que les équipes d'animation :

- préparent en amont les activités
- prennent connaissance des lieux et l'équipe
- intègrent le projet pédagogique et l'adaptent à la période et aux compétences de chacun
- préparent le déroulement de la journée (vie quotidienne, activités, organisation des accueils, horaires...)

se rencontrent au minimum une fois par semaine, pour anticiper les activités de la semaine ou mensuelles, pour penser au bilan et préparer les activités suivantes et ponctuellement chaque fois qu'il sera nécessaire pour affiner l'organisation d'une journée, revoir une organisation.

Les difficultés, les problèmes, le fonctionnement général (points forts et améliorations à apporter) trouveront place dans un dialogue de concertation et une cohésion d'équipe.

Rôle et Fonctions de Chacun

La Responsable du Service Accueil de Loisirs

Elle coordonne l'ensemble des accueils, la gestion administrative et financière. Elle est le supérieur hiérarchique de chacun des membres de l'équipe.

Elle assure la mise en œuvre des valeurs déclinées dans le projet éducatif, par la mise en œuvre du projet pédagogique.

Elle est le garant de la sécurité physique et affective des enfants. Elle est la personne référent en cas de problème ou de difficulté majeure rencontré lors des accueils collectifs de mineurs, des séjours. Elle valide avec le directeur des accueils de loisirs les stages pratiques.

La (le) Responsable de l'Accueil de Loisirs

Sa responsabilité commence dès la prise en charge des enfants et se termine dès la remise des enfants aux parents, ou à la fin d'un séjour.

La responsable a le choix de déléguer des pouvoirs de décisions envers ses adjoints mais en gardant pleine autorité et responsabilités totales.

Elle élabore et met en œuvre le projet pédagogique. Elle conçoit, organise, coordonne la mise en place d'activités, projet d'animation dans un équipement de loisirs, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Elle a un rôle d'intermédiaire entre la direction et les équipes d'animation. Elle gère et coordonne l'équipe d'animation et le fonctionnement du centre. Elle est le garant de la sécurité physique et affective des enfants, du bon déroulement des activités, du respect du cadre de la législation en vigueur.

Elle fait le suivi des animateurs stagiaires et non diplômés.

L'Adjoint(e) de direction

Sa responsabilité commence dès la prise en charge des enfants et se termine dès la remise des enfants aux parents, ou à la fin d'un séjour. Elle assure en cas d'absence de la responsable, la direction de la structure dans le cadre réglementaire de la DDCS.

Elle respecte les consignes d'organisation et de fonctionnement de l'accueil de loisirs mises en place par la directrice.

Au regard de l'effectif des enfants inscrits, au-delà de 50 enfants, un(e) adjoint(e) de direction collabore avec la directrice afin de poursuivre la démarche d'un accueil de qualité.

Elle fait le lien entre l'équipe de direction et l'équipe d'animation, entre les parents et les équipes de direction et d'animation.

Elle est le garant de la réalisation du projet d'animation, des activités, du bon déroulement des actions, du respect du cadre de la législation en vigueur. Elle assure la sécurité physique et affective des enfants. Elle impulse une dynamique sur le terrain.

L'animateur

Il est en lien direct avec les enfants pour leur proposer des temps de vacances ludiques et agréables en toute sécurité. Il fait preuve d'une attitude responsable pour qu'un travail d'équipe se réalise. Il accueille, anime en toute sécurité les enfants.

Il connaît la réglementation de l'Accueil Collectif de Mineurs, de la mise en œuvre d'activités et de la protection de l'enfance.

L'assistant Sanitaire

Il a en charge la gestion sanitaire d'un accueil de loisirs. Il transmet aux équipes les éléments nécessaires à la prise en charge des enfants porteurs de sensibilités particulières (Protocole Alimentaire Individuel, Allergie...).

C'est lui qui s'assure de donner les traitements médicaux aux enfants, seulement sur prescription médicale. Les équipes doivent le concerter en cas de blessures non-anodines, et lui transmettre toutes les observations essentielles concernant l'enfant.

Les équipes doivent le concerter en cas de blessures non-anodines, et lui transmettre toutes les observations essentielles concernant l'état de santé physique et affective des enfants dont il a la responsabilité.

Par la suite il transmettra les informations nécessaires à l'équipe de direction. Il fait le lien avec les parents sur les questions sanitaires.

Tous ces éléments devront être reportés sur la main courante, ainsi que sur le registre d'infirmierie.

Le Personnel de Service et de Ménage

La commune bénéficie d'une restauration collective traditionnelle où tous les plats sont préparés et cuisinés par le personnel communal

La Responsable du Service de Restauration prévoit avec la responsable du service, les collations, les menus, les pique-niques pour toutes les périodes de fonctionnement du centre de loisirs.

Sur chaque accueil, du personnel de ménage se charge d'entretenir et de nettoyer les locaux. Pour cela, il suit un plan de nettoyage et de désinfection transmis par la Responsable du Service.

Ce même personnel peut aussi participer au service du repas. Il a été sensibilisé ou formé afin d'appliquer les règles fondamentales de l'hygiène en collectivité éditées par les services vétérinaires et les services de la DDASS.

Le Transport des enfants

Tous les déplacements, transferts des enfants sur les différents sites, s'organisent de concert avec le responsable des Services Techniques Municipal.

Si le bus de la commune n'est pas disponible, nous faisons alors appel à un prestataire extérieur.

Les enfants

Petits et grands sont là pour passer des vacances, et ce sont les seuls !, rigoler, jouer, découvrir, grandir....

Tout en respectant les règles de vie en collectivité, en ayant une attitude respectueuse envers leurs camarades, l'équipe d'animation, le personnel de service ou autre

Quelques Points importants de la vie quotidienne

Aspect sanitaire

Le Médical

Quelques rappels importants... En tant qu'animateur ou assistant sanitaire, nous ne pouvons prendre en charge que « les bobos », mineurs ou autres signes vu lors du PSC1, aucun d'entre nous n'est formé à la prise en charge de symptômes de maladie ou de blessures plus graves.

Nous ne prendrons aucun risque et n'hésiterons jamais à contacter les services médicaux compétents en concertation avec les assistants sanitaires ou la direction.

Toutefois nous bénéficierons de l'expérience d'une personne pompier volontaire, et assistant sanitaire en accueil de loisirs pour diagnostiquer, contacter le [médecin du SMUR 15](#), les [pompiers du Lavadou 18](#), si nécessaire. En son absence, la responsable assurera ces démarches.

En cas d'urgence vitale des numéros d'urgence sont affichés dans chaque accueil. Pour rappel, sur un portable il faut contacter le 112.

Tous les soins apportés pendant le séjour ou à lors de l'accueil de loisirs, devront être reportés sur la fiche d'infirmier présente dans les trousse de secours, puis sur le registre d'infirmier par l'assistant sanitaire.

La notion de traçabilité est essentielle en accueil de loisirs afin de garder une trace écrite des évènements. Il sera indiqué, la date et l'heure, le nom de l'enfant, le nom et la signature de la personne soignante, la cause de la blessure, la localité de la blessure, et le soin administré.

L'Hygiène

En collectivité, nous partageons le même espace dans la proximité. Par respect pour chacun l'hygiène corporelle et la propreté des locaux **doivent être l'affaire de tous**. Le personnel de ménage, mais également les animateurs et les enfants devront participer au maintien des espaces communs propres et rangés, pour assurer une vie collective sereine.

Pour cela, les animateurs doivent montrer l'exemple aux enfants et les accompagner dans cette démarche de rangement et de nettoyage. (ex : tout le monde se lave les mains avant de passer à table, y compris les animateurs, les affaires seront raccrochées aux portemanteaux et non jetées à terre...)

Nous pouvons parfois être amenés à changer certains enfants souillés, notamment les plus jeunes d'entre eux. Cela doit se faire avec discrétion pour ne pas provoquer la gêne de l'enfant.

Si un problème de propreté se répète régulièrement, les équipes doivent en faire référence à l'équipe de direction pour qu'une discussion avec la famille sur la situation puisse être entamée afin de mesurer nos limites d'accueil face à un problème de propreté de l'enfant.

Sécurité Physique et Affective des enfants

En prenant la décision de s'occuper des enfants, nous engageons chacun notre responsabilité. Cela implique d'être en mesure d'expliquer ses choix et les décisions prises et donc de les avoir réfléchies de manière à garantir la sécurité des enfants.

Dans le cadre de notre fonctionnement, nous devons respecter une législation spécifique pour les accueils collectifs de mineurs. Nul n'est censé ignorer la loi ! Pour cela en cas de doute, les instructions départementales de la DDCS sont consultables sur le site et dans le bureau de la direction. Il ne faut jamais hésiter à questionner la responsable du service ou la direction en cas de doute.

La Sécurité Affective

Nous devons offrir un cadre qui soit rassurant, qu'ils puissent s'y sentir à l'aise afin de pouvoir s'épanouir à l'intérieur de celui-ci. Pour cela, ils doivent repérer les personnes adultes qui vont être le référent pendant les périodes de vacances, les séjours et nous devons leur permettre d'avoir des repères spatiaux au sein des locaux dans lesquels ils sont accueillis.

Nous avons la responsabilité d'un groupe d'enfants, l'animateur doit prendre en compte la globalité du groupe, sans oublier toutefois d'être attentif à chaque individualité. Une

attitude d'écoute et d'observation des réactions individuelles de chaque enfant permettra à l'animateur de ne pas passer à côté d'un comportement significatif d'un mal être.

Une relation de qualité et de confiance doit pouvoir s'instaurer entre les animateurs et les enfants, toutefois, nous tenons à souligner que cette relation doit être suffisamment distante et mesurée. L'animateur doit adopter un positionnement juste avec l'ensemble des enfants du groupe où les préférences potentielles ne doivent pas disparaître.

Ces attitudes ont pour but de favoriser l'épanouissement des enfants, que chacun puisse trouver sa place, s'exprimer, et être valorisé dans son individualité propre.

La Sécurité Physique

La sécurité physique des enfants doit être de mise à tous les instants. Il faut pouvoir identifier les dangers potentiels et mettre en place une organisation adaptée. Une vigilance particulière sera portée au cours des sorties (2 animateurs pour un groupe d'enfants) et lors des déplacements sur la chaussée (cf règlement de la DDCS sur les déplacements en groupe sur la chaussée)

Avant chaque activité, une réflexion préalable sur le matériel utilisé, les lieux (repérages) et à la manière dont on va s'adapter en fonction de l'âge des enfants, permettra d'éviter les accidents.

Tous jeux faisant appels à la violence est interdit avec les enfants au sein du centre.

Les sujets sensibles

L'arrêté du 17 janvier 2012 fait évoluer les missions de l'animateur.

« Dans sa mission d'assurer la sécurité physique et morale de l'enfant, l'animateur devra être capable de sensibiliser les enfants aux risques liés notamment aux conduites addictives (la drogue, l'alcool, le tabac) et aux pratiques sexuelles, et d'apporter le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés ».

L'animateur devra également prévenir toute forme de discrimination.

Les Interdictions

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires de la protection des mineurs, la consommation d'alcool ou de tabac est interdite dans tous les lieux où séjournent les mineurs, et au cours de toutes les activités organisées avec eux.

La Communication

La communication avec les parents, passe par l'accueil, le sourire et la bonne humeur de toute l'équipe d'animation.

A l'ère de l'informatique, le mail transmet les nouvelles informations à toutes les familles.

La communication doit être permanente à travers des échanges d'idées, de savoir et afin d'instaurer un climat de confiance entre l'équipe avec les enfants et entre l'équipe et les parents.

Le site officiel de la Mairie recense tous les éléments et documents relatifs au fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que divers reportages, vidéos et photos.

En complément, des affiches sont mises dans des lieux stratégiques.

L'équipe d'animation se propose de mettre en place diverses activités contribuant à développer l'aspect physique, sportif, art plastique, culturel sous forme ludique.

Notre but est de solliciter l'imaginaire des enfants, de dédramatiser l'activité, si besoin est, et de permettre la mise en action dans un milieu différent à savoir que les activités motrices revêtent chez l'enfant une forme spontanée que l'on doit respecter et favoriser.

En conclusion

Nous voilà maintenant prêt à accueillir les enfants, leurs parents dans un souci du bien-être des enfants.

Leur permettre de passer des journées conviviales, dynamiques en toute sécurité physique et affective est un acte éducatif que nous accomplirons en accompagnant les enfants à s'épanouir et à grandir.

Organisation Journée « Mercredi Loisirs »

MATIN

- 7H30 Accueil d'arrivée avec l'équipe d'animation
Accueil échelonné des enfants dans la salle ,
Planning de la journée affiché
- 8h30 Arrivée animateur supplémentaire si besoins
Prise en charge des enfants par l'équipe
appel (liste de présence)
- 9h00 - Collation - Jus de fruit

Début des activités
9h30 – départ des enfants inscrits à L'E.I.S
Ecole d'Initiation aux Sports
- 11h45 Fin des activités
Nettoyage et rangement du matériel par les enfants
et les animateurs
- 12h00 Retour des enfants de L'E.I.S
Temps d'hygiène
Passage aux toilettes, lavage des mains
- 12h15 Repas
Sensibilisation aux repas
Respecter sa tenue –**hygiène – attitude à table**
L'animateur montre l'exemple
Les animateurs aident et servent les enfants pendant
le repas et débarrassent la table avec eux

APRES-MIDI

- 13H15 Temps d'hygiène
- 13h30 Temps calme ; jeux de société, de cartes, dessins...
Sieste pour les petits (non obligatoire)
Les enfants restent à l'intérieur des salles, libre
choix des activités, animateur à disposition
- 14h00 Reprise des activités
Idem 9h00
- 16h15 Nettoyage et rangement du matériel par les
enfants et animateurs
- 16h30 Goûter
Bilan de la journée avec les enfants
- 17h00 Fermeture du centre de loisirs
Permanence d'accueil de départ
- 18H00 Réunion de l'équipe d'animation
Bilan de la journée écoulée,
Projet d'activités

Organisation Journée « Accueil de Loisirs »

MATIN

- 7H30 Accueil d'arrivée
Accueil échelonné des enfants dans la salle , la cours
Planning de la semaine et menus affichés au tableau
- 8h30 Mise en place de toute l'équipe d'animation
Prise en charge des enfants par les animateurs de leur section, appel (liste de présence)
- 9h00 - Collation - Jus de fruit

Début des activités
Penser à pharmacie, eau, casquette, portable (centre et animateur) selon itinéraire
- 11h45 Fin des activités
Nettoyage et rangement du matériel par les enfants et les animateurs
- 12h00 Temps d'hygiène
Passage aux toilettes, lavage des mains
- 12h15 Repas
Sensibilisation aux repas
Respecter sa tenue –**hygiène – attitude à table**
L'animateur montre l'exemple
Les animateurs aident et servent les enfants pendant le repas et débarrassent la table avec eux

APRES-MIDI

- 13H15 Temps d'hygiène
- 13h30 Temps calme ; jeux de société, de cartes, dessins...
Sieste pour les petits (non obligatoire)
Les enfants restent à l'intérieur des salles, libre choix des activités, animateur à disposition
- 14h00 Reprise des activités
Idem 9h00
- 16h15 Nettoyage et rangement du matériel par les enfants et animateurs
- 16h30 Goûter
Bilan de la journée avec les enfants
- 17h00 Fermeture du centre de loisirs
Permanence d'accueil de départ
- 17h30 Réunion de l'équipe d'animation
Bilan de la journée écoulée,
Projet d'activités

